



MANDAT DE REPRESENTATION

Je soussigné, **Monsieur Philippe Hourdain**,

agissant en qualité de Président de la **Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France**, établissement public, dont le siège social sis 299 boulevard de Leeds – CS 90028 – 59031 Lille Cedex, enregistrée au répertoire SIRENE sous le numéro 130 022 718,

Actionnaire de de la société **COTE D'OPALE EXPANSION** société par actions simplifiée, au capital de 1.465.000 € dont le siège social est situé à CALAIS (62104) 24 Bd Alliés immatriculée au R.C.S. de BOULOGNE SUR MER sous le numéro 501.708.051

donne pouvoir à **Eric Celi don**, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce de région Hauts-de-France :

pour me représenter à l'Assemblée Générale Mixte de ladite Société, convoquée pour le **Mercredi 1^{er} juin 2022 à 9 heures 30**, au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président et au Conseil d'Administration,
- Affectation du résultat de l'exercice social,
- Lecture du rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellements de mandats d'administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration
- Faculté de consultation du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale par visioconférence et/ou télécommunication ;
- Modification des articles 16.5 et 24.3 des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

En conséquence, assister à cette assemblée et à celles qui se tiendraient ultérieurement sur le même ordre du jour si, à défaut de quorum, la première assemblée ne pouvait délibérer ; signer toute feuille de présence ; prendre part à toutes délibérations ; émettre tous votes ; s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces, et généralement, faire le nécessaire.

Fait à Lille,
Le 13 mai 2022



CCI HAUTS-DE-FRANCE

299 bd de Leeds - CS 90028

59031 LILLE CEDEX

Monsieur Philippe Hourdain

« Faire précéder de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »